



Schweizer Gruppe für  
Groupe Suisse pour l'  
Gruppo Svizzero per l'

**Hippotherapie-K®**

## **Règlement pour la pratique et la facturation de l'Hippothérapie-K® (HTK) dans une situation particulière**

**Principe :** La HTK ne peut être effectuée et réglée auprès des caisses maladie ou de l'assurance invalidité qu'après avoir suivi avec succès le CAS hippothérapie (traitement pour adultes et/ou enfants) et après avoir adhéré au Groupe suisse pour l'Hippothérapie-K® (SGH-K) en tant que membre.

**Dans les conditions suivantes, un permis spécial temporaire peut être demandé par écrit au SGH-K.**

Il s'agit d'une "urgence", c'est-à-dire que le physiothérapeute de la HTK qui effectue le traitement est absent (maladie/accident), un remplaçant ne peut être trouvé.

**Les critères suivants doivent être remplis.**

1. A) Le remplaçant temporaire a déjà la certification SGH-K pour le traitement des enfants ou des adultes. Le remplaçant temporaire est membre du SGH-K ou: B) Le remplaçant temporaire a terminé le module de base (module 1) et se trouve dans le module avancé (module 2 ou 3) du CAS Hippothérapie à la ZHAW. Il est membre passif du SGH-K.
2. Un physiothérapeute de la HTK reconnu par le SGH-K est disponible en tant que superviseur spécialisé. Cela signifie que les conclusions, les problèmes fonctionnels, la planification et la mise en œuvre doivent être discutés. Le superviseur spécialisé doit être présent une fois au cours des trois premiers traitements, et par la suite selon les besoins.
3. La facturation ne peut se faire que via le forfait journalier de l'institution ou via le n° GLN/ZSR du superviseur. Le mode de facturation doit être clarifié à l'avance, consigné par écrit et signé par toutes les parties concernées.
4. Le remplaçant temporaire ne peut traiter que les patients existants de l'établissement ou du centre de thérapie.
5. La demande doit être approuvée par écrit par une personne de la FAI et une personne du comité centrale SGH-K.
- 6 Le remplaçant temporaire doit s'inscrire auprès du SGH-K en tant que membre actif ou, s'il est encore en formation, en tant que membre passif.

### **Schweizer Gruppe für Hippotherapie-K®**

Für die FAI:

Für den Vorstand:

Mia Zeni, Mitglied der FAI

Sibylle Müller, Präsidentin SGH-K

Büren, 21. November 2020

